



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMELO

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Mont-Carmel, tenue à la salle du Conseil municipal, ce 1^{er} octobre 2012 à 20 h.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. LE MAIRE	Denis Lévesque
MMES LES CONSEILLÈRES :	Kelly Anctil Kathleen St-Jean
MM LES CONSEILLERS :	Marco Dionne Pierre Saillant Joël Ross Lauréat Jean

MME ODILE SOUCY, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, EST ÉGALEMENT PRÉSENTE.

1. Ouverture de la séance

Le quorum étant respecté, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h et souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Maire fait la lecture des points inscrits à l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2012
4. Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer
5. Dépôt du rôle d'évaluation
6. Demande d'aide financière au Pacte rural 2011-2014 pour maintenir le service d'une agente de développement
7. Vente de la génératrice de l'usine de filtration
8. Octroi d'un contrat de pavage de gré à gré d'une partie de la rue Notre Dame et réparation générale à différent endroit de la municipalité
9. Formation ADMQ
10. Avis de motion visant à abroger les règlements 167-2001 et 228-2011 établissant les tarifs applicables en cas de dépenses occasionnées pour le compte de la municipalité
11. Avis de motion visant à abroger les règlements 210-2008 et 222-2010 établissant les tarifs des services municipaux
12. Indexation de l'imposition de droits aux exploitants de

- carrières et de sablières
13. Demande d'appui financier :
 - Les voisins du Kamouraska
 - Fondation André Côté
 - Centre d'Art du Kamouraska
 - Centraide
 14. Correspondance
 15. Autres sujets
 16. Période de questions
 17. Levée de l'assemblée

166-2012

Il est proposé par Madame la conseillère Kelly Anctil

et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant le point « Autres sujets » ouvert.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2012

167-2012

Il est proposé par Monsieur le conseiller Lauréat Jean

et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2012 soumis aux membres du Conseil dans les délais requis (7 jours) pour l'exemption de lecture, soit adopté tel que lu.

Dépenses et engagements de crédits

4. Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer

168-2012

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Saillant

et résolu à l'unanimité que le conseil approuve les dépenses suivantes et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes :

- les dépenses incompressibles et les prélèvements pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2012, totalisant une somme de 333 010.47 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal;

- le paiement des comptes fournisseurs dus au 30 septembre 2012, pour un total de 73 225.54 \$, tel que détaillé à la liste suggérée des paiements annexée au présent procès-verbal.

5. Dépôt du rôle d'évaluation

Madame Odile Soucy, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité fait le dépôt du rôle d'évaluation selon la loi sur la fiscalité municipale aux articles 70 à 80 du chapitre VI.

Contrats, subventions, adjudications

6. Développement et loisirs – Demande d'aide financière au Pacte rural 2011-2014 pour maintenir le service d'une agente de développement.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a retenu les services d'une agente de développement et de loisir afin de réaliser et d'assurer la continuité de la mise en œuvre du plan stratégique de la Municipalité.

169-2012

Il est proposé par Monsieur le conseiller Lauréat Jean

et résolu à l'unanimité de transmettre une demande d'aide financière d'un montant de 4 000 \$ au Pacte rural pour maintenir les services d'un agent de développement et de loisir, et que le conseil municipal mandate monsieur le maire et la directrice générale pour signer toutes conventions relatives à ce projet

7. Vente de la génératrice de l'usine de filtration

CONSIDÉRANT que la municipalité possède une génératrice de 40 kw qui était utilisée à l'usine de filtration et qui a été remplacée, parce qu'inadéquate, par une de 150 kw;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a pas besoin de la génératrice KOHLER 40 kw;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié dans le journal « Le Placoteux » du 5 septembre 2012;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture de six (6) soumissions le 20 septembre dernier;

170-2012

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Saillant

et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la vente de la génératrice KOHLER sur châssis de 40kw avec un moteur John Deere 4 cylindres au diesel de 600 volts avec volet électrique inclus, à ferme Lizovais Enr. de La Pocatière au montant de 7 190 \$ en très bon état de fonctionnement avec 32 heures d'utilisation seulement, tel que vu et sans aucune garantie.

que le maire et la directrice générale sont autorisés à signer l'acte de vente et tout autre document liés à cette transaction.

8. Octroi d'un contrat de pavage de gré à gré pour la réfection d'une partie de la rue Notre-Dame et la réparation à différents endroits de la municipalité

CONSIDÉRANT l'appel d'offre de gré à gré auprès de Pavage et réparation Francoeur Inc. pour les travaux de pavage d'une partie de la rue Notre-Dame et de la réparation à différents endroits sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'estimation des coûts;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la subvention du PARRM, offert par budget discrétionnaire du député sera appliquée pour la rue Notre-Dame;

171-2012

Il est proposé par Monsieur le conseiller Joël Ross

et résolu à l'unanimité que le conseil octroi le contrat de pavage d'une partie de la rue Notre-Dame et de réparation à différents

endroits de la municipalité à Pavage et réparation Francoeur Inc. au montant de 19 885 \$ taxes en sus.

9. Autoriser de la directrice générale à assister au programme de formation de l'ADMQ

CONSIDÉRANT le programme de perfectionnement proposé par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);

CONSIDÉRANT les changements continus au niveau des lois et règlements qui régissent les municipalités;

CONSIDÉRANT le désir de formation continue pour la direction générale et les employés de la municipalité;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Saillant

172-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise madame Odile Soucy à participer aux formations sur « La Loi sur l'accès à l'information des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels » ainsi que « Contrer et gérer la violence en milieu municipal »;

et que ces formations soient entièrement payés par la municipalité au montant de 260 \$ chacune, taxes en sus.

Avis de motion

10. Avis de motion visant à établir les tarifs applicables en cas de dépenses occasionnées pour le compte de la Municipalité en abrogeant les règlements 167-2001 et 228-2011

Avis de Motion

Monsieur le conseiller Joël Ross donne un Avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, le règlement 239-2012 établissant les tarifs applicables en cas de dépenses occasionnées pour le compte de la Municipalité sera adopté afin d'abroger les règlements 167-2001 et 228-2011.

11. Avis de motion visant à abroger les règlements 210-2008 et 222-2010 établissant les tarifs des services municipaux

Avis de Motion

Monsieur le conseiller Pierre Saillant donne un Avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, le règlement 240-2012 établissant les tarifs des services municipaux sera adopté afin d'abroger les règlements 210-2008 et 222-2010 qui régissaient déjà certains tarifs.

Adoption de règlements

12. Indexation des droits relatifs à l'exploitation d'une carrière ou d'une sablière

CONSIDÉRANT l'article 7.1 du règlement n° 211-2008 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques et conformément à l'article 78.3 de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT que les montants applicables sont publiés annuellement dans la Gazette officielle du Québec;

CONSIÉDRANT que le 9 juin 2012, le gouvernement du Québec a publié un avis d'indexation relatif aux montants applicables au calcul des droits municipaux relatifs à l'exploitation d'une carrière et sablière qui s'appliqueront à compter de l'exercice financier 2013. Ainsi, pour l'exercice financier 2013, le montant applicable est de 0.54 \$ par tonne métrique et de 1.03 \$ par mètre cube, sauf dans le cas de la pierre de taille où le montant est de 1.46 \$ par mètre cube.

Il est proposé par Madame la conseillère Kelly Anctil

173-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal appliquera cette indexation au règlement 211-2008 à compter du 1er janvier 2013.

13. Demande d'appui financier

- Les Voisins du Kamouraska
- Fondation soins palliatifs André-Côté
- Centre d'Art du Kamouraska
- Centraide

Il est proposé par Monsieur le conseiller Lauréat Jean

174-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal verse les montants suivants :

- **Les Voisins du Kamouraska :**
35 \$ afin de soutenir le hockey comme une discipline et une école de vie. Gabriel Rivard de Mont-Carmel nous représente auprès de l'association.
- **Fondation soins palliatifs André-Côté :**
30 \$ pour l'achat d'un billet pour le concert-bénéfice de la fondation des soins palliatifs André Côté, du samedi 13 octobre 2012 à 19 h à la cathédrale de La Pocatière.
- **Centre d'Art du Kamouraska :**
500 \$ sera remis au Centre d'Art du Kamouraska afin de participer financièrement à l'exposition d'œuvres d'art dans le sentier pédestre de Mont-Carmel.
- **Centraide:**
50 \$ pour l'achat d'un billet pour le cocktail d'înatore de Centraide le 5 octobre 2012 à 17 h 30 au Centre Robert-Côté de Saint-Pascal.

14. Correspondance

15. Autres sujets :

16. Période de questions

De 20h 30 à 20 h 35.

17. Levée de l'assemblée

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par Madame la conseillère Kelly Ancil

175-2012

et résolu à l'unanimité que la séance soit close à 20 h 35.

M. Denis Lévesque
Maire

Mme Odile Soucy
Directrice générale
Secrétaire trésorière

Le maire en signant le présent procès-verbal reconnaît avoir signé toutes les résolutions.